DEPARTEMENT DE LA CHARENTE MARITIME

ARRONDISSEMENT DE ROCHEFORT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

nº 02.085

L'An Deux Mille Deux, le 19 juin à 18 h 30 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION DATE D'AFFICHAGE

13 JUIN 2002

13 JUIN 2002

ETAIENT PRESENTS: M. MOST, Maire, MM. LE GUEUT, HUGENDOBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, CHABANEAU, DENIS, Adjoints,

Mmes Barraud-Ducheron, Brault, Mm. Bujard, Coassin, Mmes Croue, Dacosta, Doumecq, Durand, M. Favre, Mme Grammatico, M. Guiard, Mme Joly, M. Libouban, Mme Peltier, Mm. Potennec, Raymond, Simonnet, Melle Turpin, Conseillers

ETAIENT REPRESENTES : M. BOURGEOIS représenté par M. DENIS

M. CAU représenté par Mme CROUE

Melle LABEYRIE représentée par Mme GEOFFROY

M. MERLE representé par Mme JOLY

Mme COURTIN représentée par M. LE GUEUT Mlle ISENDICK représentée par Mlle TURPIN

ABSENTS-EXCUSES : Néant

Nombre de Conseillers

en exercice : 33 Nombre de Présents : 27 Nombre de Votants : 33

Mlle TURPIN a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : AMENAGEMENT DU GIRATOIRE DES JARDINS DU MONDE

RECTIFICATION DU MONTANT DU LOT Nº 1

VOTE : 7 ABSTENTIONS

UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Par délibération en date du 18 février 2002, le Conseil Municipal a approuvé la procédure de consultation par voie d'appel d'offres relative à l'aménagement du giratoire des Jardins du Monde et a autorisé, conformément à l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint, agissant par délégation, a conclure et signer l'ensemble des pièces nécessaires à la réalisation des marchés à intervenir avec les entreprises et notamment le Groupement d'Entreprises ROUSSEAU/MAGNE/ROTRACO pour un montant de 192.243,25 Euros TTC au titre du lot 1.

Or, le montant de l'offre présentée par le Groupement ROUSSEAU/MAGNE/ROTRACO était en fait de 181.852,43 Euros TTC.

Il est donc proposé de rectifier en conséquence la délibération du 18 février 2002 précitée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du RAPPORTEUR,
- APRES en avoir délibéré,

D E C I D E

- d'annuler sa délibération du 18 février 2002 en tant qu'elle autorisait Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation des marchés à intervenir avec le Groupement d'entreprises ROUSSEAU/MAGNE/ROTRACO au titre du lot n° 1 pour un montant de 192.243,25 Euros TTC.
- d'autoriser Monsieur le Maire ou Monsieur le Premier Adjoint agissant par délégation à conclure et signer les pièces nécessaires à la réalisation du marché à intervenir avec le Groupement ROUSSEAU/MAGNE/ROTRACO pour le lot n° 1 pour un montant de 181.852,43 Euros TTC.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire, Le Premier Adjoint, H. LE GUEUT Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 24 juin 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS